

M. GREEN: Je me demande si vous liriez votre rapport sur l'arsenal de Lindsay, capitaine Jolley?

M. BERCOVITCH: Voulez-vous qu'il consigne le tout au compte rendu?

M. GREEN: Oui.

Le TÉMOIN: La pièce 35, mémoire I...

*M. Green:*

D. Il est dit dans le préambule de ce rapport que "l'on a étudié la possibilité d'utiliser les propriétés existantes suivantes du gouvernement pour la fabrication d'armes portatives, particulièrement de la mitrailleuse légère Bren"?—R. Oui.

D. Voulez-vous lire votre rapport concernant l'arsenal de Lindsay et faire toutes les observations que vous jugerez opportunes?—R. Très bien. Le rapport se lit:

#### ARSENAL DE LINDSAY

Comme résultat d'une visite effective faite à l'arsenal de Lindsay en novembre 1936, et une étude soignée des plans et dossiers y afférents, l'on estime, en général, que les bâtiments existants se prêtent à la production d'armes portatives et, sauf peut-être quelques exceptions peu importantes, il y a actuellement suffisamment d'espace pour permettre la fabrication de la mitrailleuse Bren sur une échelle conforme aux besoins du Canada.

Les avantages et les désavantages de l'utilisation de l'arsenal de Lindsay pour la fabrication de la mitrailleuse Bren semblerait être...

#### *Avantages—*

- (i) Les bâtiments existent et sont d'un genre et de dimensions qui s'adaptent à la production de la mitrailleuse Bren.
- (ii) Les bâtiments sont bien construits, éclairés et ventilés.
- (iii) Il existe amplement d'espace pour fins d'agrandissement

#### *Désavantages—*

- (i) Les bâtiments existants exigeraient des réparations et des modifications qui coûteraient environ \$100,000. De plus, les frais que comporteraient des modifications nécessaires à la fonderie et au laminage au sujet des estimations ne sont pas disponibles seraient assez considérables.
- (ii) Le marché de la main-d'œuvre est quelque peu défavorable à la production de la mitrailleuse Bren, vu l'absence d'industries à Lindsay qui emploient des ouvriers experts de la classe requise.
- (iii) Plusieurs bâtiments du groupe affecté au chargement seraient superflus.

D. Qu'entendez-vous par "groupe affecté au chargement"? S'agit-il des bâtiments où l'on charge les obus?—R. L'arsenal de Lindsay a été conçu et aménagé pour la fabrication de munitions destinées à des armes portatives, c'est-à-dire des cartouches, des cartouches du calibre .303. Ce fut sa seule fonction alors qu'on l'exploitait. La propriété comptait un grand nombre de bâtiments dispersés ici et là comme bâtiments dits de danger—et convenablement gardés et protégés—dans lesquels s'effectuait le chargement des douilles et des capsules; en d'autres termes, les bâtiments étaient aménagés pour la manutention d'explosifs.

D. Puis-je poser une question maintenant? Ces bâtiments ne seraient pas requis pour la fabrication de la mitrailleuse Bren, n'est-ce pas?—R. Non, pas les bâtiments qui servaient au chargement.

[Capitaine M. P. Jolley.]